



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

T 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@departement86.fr

Un ok
→ Christelle
H.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 22 février 2018 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

- ▷ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
- ▷ Date de convocation du conseil municipal : **16 février 2018**

Étaient présents :

Maïlys CHABRUN, Serge BEGOIN, Jean-Luc COIFFARD, Guy DEGREEF, Gontrand DELASSUS, Régis SIROT, Gilles THOMAS, Gaëtan HOCHART, Christophe REGEON

Étaient excusés :

Anne LAURENT a donné procuration à Serge BEGOIN
Hélène DEGREEF a donné procuration à Guy DEGREEF
Patricia RAVAILLAULT a donné procuration à Maïlys CHABRUN
Frédéric FAUCHARD
Timothy KING

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2018

Administration et Finances :

- Orientations Budgétaires 2018
- Etude de diagnostic de l'assainissement collectif
- Transfert de compétences de l'assainissement collectif à Eaux de Vienne
- Convention de partenariat du CPA de Lathus
- Demande de Subvention Passeurs de Mémoires (Mémorial Temporaire)

Questions diverses

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

L'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} février 2018 est reportée à la prochaine réunion de conseil car les élus n'ont pas reçu le document.

Administration et Finances

1) Orientation Budgétaire 2018

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité (analyse rétrospective) tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Le maire a présenté l'ensemble des investissements nécessaires en 2018 afin de pouvoir les inscrire au budget prévisionnel.

VOIRIE	COUT TTC	Aide sollicitée
Bagneux (<i>caniveau à Champ Baron</i>)	4 100 €	0 €
Elagage Fauchage CCVG	5 500 €	0 €
Réparation Pont Grenaudière (<i>accès au pont</i>)	5 000 €	0 €
Ecomusée Sentiers Randonnée Frais d'étude	5 440 €	0 €
Ecomusée Sentiers Randonnée Panneaux	5 000 €	0 €
Coût de l'Opération	25 040 €	0 €
TRAVAUX BATIMENTS	COUT TTC	
Acoustique Ecole Etude	1 700 €	4 500 €
Acoustique Ecole Travaux	20 000 €	
Ecole Route Moulismes Climatisation	8 200 €	0 €
Ecole Place Persac Climatisation	6 200 €	0 €
2 extincteurs	500 €	0 €
Coût de l'Opération	36 600 €	0 €
RENOVATION EXTENSION SALLE DES FETES	COUT TTC	
Etudes	160 000 €	13 099 €
Travaux	200 000 €	
Coût de l'Opération	360 000 €	0 €
MATERIEL ET MOBILIER	COUT TTC	
Achat Ecrans Ecole Place (En prévision) Tablettes	8 000 €	0 €
Rotofil + Groupe Electrogène	1 000 €	0 €
Coût de l'Opération	9 000 €	0 €
CIMETIERE	COUT TTC	
Ossuaire	6 000 €	0 €
Coût de l'Opération	6 000 €	0 €
AMENAGEMENT PLACE MAIRIE RESISTANCE (+STAT PL)	COUT TTC	
Convention Etude SIMER	16 000 €	0 €
Coût de l'Opération	16 000 €	0 €
PLAN D'EAU COMMUNAL	COUT TTC	
Chantier jeunes Aménagement / plantations	5 000 €	0 €
<i>Subvention except MJC Chantier Jeunes (140 € x 10) Dépenses Fonctionnement</i>	1 400 €	0 €
Coût de l'Opération	6 400 €	0 €
RENOVATION HABITAT CENTRE BOURG	COUT TTC	
Etude de revitalisation Centre Bourg	10 000 €	0 €
Coût de l'Opération	10 000 €	0 €

BUDGETS ANNEXES		
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		COUT TTC
Etude Diagnostic Assainissement Collectif		54 000 €
Coût de l'Opération		54 000 €
CENTRE D'ACCUEIL		COUT TTC
Acquisition Poste		55 000 €
Coût de l'Opération		55 000 €

- Concernant l'accès au pont de Grenaudière, les travaux à réaliser devront être murement réfléchis avant d'être chiffré. En effet, certains membres du conseil pensent que l'étude avant travaux réalisée par la CCVG n'a pas été suffisamment réfléchi et par conséquent les crues et les inondations n'ont pas été anticipées. Il faut se renseigner auprès de Groupama pour savoir si le devis des travaux de réparation ne peut pas être pris en compte dans le cadre des dégâts des eaux.
- Passage du gué : Gontrand DELASSUS précise qu'il a demandé un devis pour la réalisation du bac du passage du gué en lien avec la commune de Queaux. Il n'a obtenu qu'une estimation pour l'instant. Le devis est payant si on ne donne pas suite et qu'on ne réalise pas les travaux. Le coût global de l'opération s'élèverait à 50 000 € à répartir sur les 2 communes. Il faudrait donc inscrire les crédits nécessaires au budget 2018 à savoir 25 000 €, sachant qu'une subvention de 25 % est accordée avec le projet de piste cyclable dite « Scandibérique-Eurovélo 3 » et que nous pouvons prétendre à d'autres subventions à condition que ce projet soit réalisé intégralement en 2018. Il apportera donc de nouveaux éléments lors de la prochaine réunion de conseil mais la commune doit d'ores et déjà prévoir les crédits nécessaires.
- Une partie des membres du conseil regrette que les travaux sur la place de la résistance ne soit pas planifiés dès cette année et que le maximum n'a pas été fait pour que les demandes de subvention soient réalisées dans les délais.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'inscription au budget prévisionnel de l'ensemble des investissements nécessaires en 2018, y compris les travaux de réalisation du bac pour le passage du gué.

2) Etude de diagnostic de l'assainissement collectif et convention d'assistance d'Eaux de Vienne

Le Maire a exposé au conseil municipal la nécessité d'actualiser le schéma directeur d'assainissement de 2005 et de faire réaliser une étude de diagnostic des systèmes d'assainissement du bourg et de la Crouzette afin notamment :

- d'établir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux d'assainissement et stations d'épurations et de dégager les insuffisances des structures actuelles de l'assainissement,
- de définir la nature et l'importance des travaux à réaliser,
- d'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis-à-vis de la protection du milieu naturel, exprimée à l'aide d'indicateurs objectifs,
- de déterminer l'évolution interannuelle du montant de la taxe d'assainissement compatible avec l'exécution du programme présenté,
- de cartographier précisément les réseaux d'assainissement et d'intégrer ceux-ci sur les systèmes d'information géographique de la commune, de la communauté de communes et du syndicat Eaux de Vienne-Siveer.

L'étude de diagnostic réalisée et l'assistance d'Eaux de Vienne sont estimées à 45 000 € HT. L'étude dure 1 an et elle est subventionnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau.

Le maire précise que le réseau des eaux pluviales et celui des eaux usées ne font plus qu'un de la Route de Goux jusqu'à la station d'épuration. Jean-Luc COIFFARD demande au maire de se renseigner pour savoir si les travaux d'assainissement initialement prévus place de la Mairie peuvent être réalisés en 2018 sans gêner l'étude.

Le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce projet et de l'autoriser à signer la convention d'assistance d'Eaux de Vienne.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention. - Délibération

3) Transfert de compétences de l'assainissement collectif à Eaux de Vienne

Le transfert se fera obligatoirement vers la Communauté de Communes Vienne Gartempe au 1^{er} janvier 2020. Le maire a proposé un transfert par anticipation vers Eaux de Vienne au 1^{er} janvier 2019, eu égard aux obligations, rappelées par la police de l'eau, qui nous incombent.

Le Maire demande au conseil de se prononcer pour un accord de principe de préparation de ce transfert de compétences au 1^{er} janvier 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour préparer ce transfert de compétences qui prendra effet au 01/01/2019. - Délibération

4) Convention de partenariat avec le CPA de Lathus

Le Maire indique au Conseil Municipal que le CPA de Lathus sollicite chaque commune de la CCVG pour la mise en place d'un partenariat qui permet aux familles de bénéficier de « bons vacances », qui facilite l'accès des enfants et adolescents des communes de la CCVG à des séjours organisés par le CPA durant toutes les vacances d'été.

Une convention de partenariat doit être signée entre la commune et le CPA de Lathus.

Le Maire a rappelé que par délibération N° 20172112-11, le conseil a abondé la participation de la CCVG de 50 € en portant la part communale également à 50 € pour chaque séjour effectué pour l'année 2018.

Le Maire a demandé aux membres du conseil l'autorisation de signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention. Délibération

5) Subvention exceptionnelle Passeurs de Mémoire

Le principe retenu l'année dernière en réunion de conseil pour l'organisation de cette cérémonie était le soutien financier pour un mémorial temporaire.

Aussi lors de la dernière séance, certains membres du conseil n'étaient plus favorables à ce financement global en raison du principe des croix.

Le Maire précise qu'il s'est également opposé sur ce principe lors d'une réunion des « Passeurs de mémoire » mais qu'il s'est rendu à la majorité de la décision des autres communes et des représentants des anciens combattants. Par conséquent, il s'est engagé à soutenir ce projet dans son entièreté malgré ses réticences en ce qui concerne le symbole de représentation des victimes de la guerre.

Le maire rappelle que l'association des Passeurs de Mémoire demande à chacune des 10 communes une participation de 500 € pour l'organisation du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Il ajoute que l'association bénéficiera d'une subvention du Souvenir Français, de l'ONAC, de la Mission du Centenaire liée à la labellisation du 24 janvier dernier et du Conseil Départemental.

Le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur le soutien de ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Passeurs de Mémoire, donne son accord pour la participation de la commune à l'organisation de cette manifestation dans le respect du principe de laïcité. - Délibération

Questions diverses

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La commune doit compléter et amender les propositions de zonage définies par le cabinet d'étude en collaboration avec les administrés pour la fin mars. Le projet d'étude du PLUI sera transmis aux élus à leur demande afin qu'un groupe de travail puisse être mis en place en mars pour apporter les modifications souhaitées sur le plan actuel. Les élus demandent des informations sur la réglementation environnementale pour les aider dans leurs décisions.

Habitat de la Vienne

Le Maire précise, suite à un premier rendez-vous avec Monsieur AVELINE, Habitat de la Vienne, qu'il souhaite procéder au transfert des parcelles Ranger à Habitat de la Vienne pour l'euro symbolique et qu'un accord a été donné pour le passage public éventuel des vélos et des piétons au sein de cette opération.

Il précise également qu'il a rendez-vous le 27 mars avec l'Agence des Territoires dans le cadre de la revitalisation du centre bourg. Il présentera donc le foncier de la commune ainsi que le projet de la salle des fêtes et l'hôtel du commerce afin d'étudier les possibilités de réhabilitation.

Concernant le bâtiment de la Poste, la commune pourra envisager de restaurer ce bâtiment en empruntant les fonds car il y aura des loyers en contrepartie de l'investissement.

Tour de table

Gontrand DELASSUS

Pour information :

Il y a une réunion sur les économies d'énergie organisée le 28 février à Vivonne par la Sorégies concernant l'éclairage public Jean Luc COIFFARD et Gontrand DELASSUS y participeront.

L'Assemblée Générale de la CLI à lieu le 1^{er} mars.

Régis SIROT

Indique que le site internet mériterait d'être mis à jour.

Durant son congé de maternité Marion PIERRE-EUGENE sera remplacée par Sandrine DELAPLACE.

Christophe REGEON

Un administré a de la mousse sur le trottoir devant chez lui et quand il pleut, c'est boueux. Il propose de nettoyer et de gravillonner cette partie communale à ses frais afin que le trottoir reste propre devant sa propriété. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, ne voyant aucune objection à cette initiative.

Les employés communaux ne font plus l'égavage à l'horizontale depuis l'acquisition de la nouvelle élagueuse. Serge BEGOIN précise que bien que le matériel permet de le faire, seule la taille verticale est réalisée, sauf si une autorisation des propriétaires est donnée. Il appartient donc aux autres riverains de tailler leurs haies en hauteur.

Jean-Luc COIFFARD

La croix du Calvaire est en très mauvais état et elle risque de tomber. La Maire précise qu'il s'agit d'un monument privé et que par conséquent la commune ne peut rien faire.

Fin de la séance à 22h30